



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU Mercredi 17 NOVEMBRE 2021**

PRESENTS : Flacher Annick, Géry Jacques, Navez Marie-Louise, Giraud Jean, Bardy Benoit, Degand Nathalie, Canet Véronique, Grange Yves, Brunel Jonathan, Blanc Emilie

Excusés : Limone Julien, Dupinay Pierre, Rouchouse Muriel, Cluzel Anthony

Secrétaire de séance : Emilie BLANC

🔗 Avenant n:1 au contrat de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation des lagunes du Bourg

Une sectorisation nocturne est nécessaire afin de déceler les eaux claires parasites qui arrivent dans les lagunes. Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre doit être pris pour cette nouvelle dépense, non prévue au départ, pour la somme de 1200 €. Accord du conseil.

🔗 Demandes de subventions 2022

⑨ Programme de voirie communale

Notre priorité se situe au niveau du chemin des Allouettes, il mesure environ 750 mètres. Un estimatif a été établi par l'entreprise BUFFIN et s'élève à 36015 euros. Une subvention sera demandée au Département de la Loire. Accord du conseil.

⑨ Enveloppe solidarité

Afin de garantir un entretien de qualité tout au long de l'année et soulager l'agent technique communal, une réflexion sur les allées du cimetière doit avoir lieu ; elles représentent environ 550 m² (allées principales et allées secondaires latérales). Nous souhaitons faire poser un béton drainant mais face au prix au mètre carré, nous avons du renoncer. Nous envisageons de traiter les allées principales à l'enrobé (400 m²), pour un total de 14085 euros et sur les petites allées en stabilisé (140 m²) pour un montant de 4350 euros. Ce qui fait un montant total de 18435 euros. Une aide financière sera sollicitée auprès du Département. Accord du conseil.

⑨ Réhabilitation lagunes du Bourg (Département et Agence de l'eau)

L'Agence de l'eau ne subventionnera aucun chantier jusqu'à fin 2024. L'Etat nous a attribué une aide de 20 % ; nous allons solliciter le département en espérant avoir au moins 40 %, soit en 2022, soit en 2023. Sans cette aide départementale, le projet ne pourra pas se concrétiser, car son coût avoisine 500000 euros (curage préalable des 2 bassins, frais divers d'études et de maîtrise d'œuvre et travaux proprement dit). Accord du conseil.

⑨ Remplacement collecteur Pré Dumas (Agence de l'eau)

Le chemisage des tuyaux prévu initialement ne garantit pas une pérennité suffisante du réseau concerné. Il est préférable de créer une nouvelle canalisation parallèle à la canalisation amiante ciment existante. Il faut l'accord des 3 propriétaires pour effectuer les travaux et, dans un premier temps, l'accord du propriétaire des parcelles centrales. Il n'a pas encore donné son accord et sera relancé. Les travaux sont estimés à 70 588 euros. Une subvention sera demandée à l'agence de l'eau (nous espérons avoir 30%). Accord du conseil.

🔗 **Subvention au Sou des Écoles du RPI pour les frais de piscine – année scolaire 2021/2022**

13 élèves de Saint Appolinard sur 27 au total sont allés à la piscine pour 10 séances, de mi septembre à fin novembre 2021. Le coût élève étant de 75 euros, la commune doit reverser 975 euros au Sou des Ecoles de Véranne St Appolinard qui a avancé les frais. Accord du conseil.

🔗 **Participation aux budget assainissement collectif au budget communal**

3500 euros seront reversés au budget communal pour compenser le temps passé par l'agent technique à l'entretien des ouvrages d'épuration du village (lagunes du bourg et de choron et filtre à sable de Pourzin). Accord du conseil.

🔗 **Rapport 2020 sur la qualité du service public de l'assainissement collectif**

En attente de validation par les services de l'Etat. Quelques chiffres à retenir : 230 abonnés ; 37000 euros (abonnements et consommations) encaissés environ chaque année, en fonction des tarifs en vigueur. Montant de la participation au fonctionnement de l'assainissement collectif pour les habitations nouvelles qui rejoignent le réseau ou les habitations anciennes rénovées et qui n'étaient pas encore raccordées (essentiellement des habitations vacantes qui viennent d'être rénovées) : 3000 euros.

🔗 **Présentation des rapports d'activités 2020 des crèches**

Le rapport des crèches intercommunales 2020 peut vous être transféré si vous souhaitez le consulter (document trop volumineux pour être repris dans le présent compte rendu). Merci de vous faire connaître en mairie.

🔗 **Décision budgétaires modificatives**

Le chapitre « charges de personnel » doit être abondé en prélevant 4000 euros sur les crédits non utilisés à ce jour (diminution de la ligne « dépenses imprevues ».) Accord du conseil.

🔗 **Questions diverses – Courriers**

⑨ Le SIEL travaille sur les objets qui pourraient faire l'objet d'une connexion en bas débit. Nous attendons plus d'informations avant de donner une réponse. Mais, d'ores et déjà, la commune ne semble pas très intéressée par cette démarche. A suivre.

⑨ Le Parc du Pilat, propriétaire de la parcelle support du boulodrome de Chassignol demande si la commune serait intéressée par un mise à disposition en remplacement de l'Association bouliste du village récemment dissoute. Le conseil municipal décline cette offre ; un courrier, en ce sens, sera adressé au Parc du Pilat en lui suggérant de consulter l'Association bouliste de St Julien MM qui pourrait être intéressée.

⑨ Les combisports seront installés le vendredi 19 novembre à Pourzin.

⑨ Demande de rendez vous de la part de M. SEGURA Mas concernant un projet relatif à la maison Sabot. Un entretien avec Mme le Maire va avoir lieu pour avoir plus de détails.

⑨ Orientation d'Aménagement Protégé (OAP) le Creux : les conclusions de l'étude menée par EPORA et le bureau d'études VERDI (financée par la Communauté de Communes) viennent d'être rendues. EPORA pourrait nous aider à financer à hauteur de 50 % une étude de faisabilité du projet, si nous choisissons évidemment d'aller dans cette voie.

⑨ La signature définitive pour l'acquisition du boulodrome s'effectuera en janvier 2022. Une mise en place d'une commission « projet boulodrome » va être mis en place. Il faut penser au futur et mettre en place un projet en adéquation avec la vie et les besoins du village et penser à son accessibilité.

PROCHAINE REUNION LE MERCREDI 15 DECEMBRE 2021 A 20 H